



ASSEMBLEE CONSULTATIVE



Réunion du : 9 mai 2023

Présents : Comité Directeur :
Mme Micheline GOLAWSKI –
MM. Didier CLAY – Alain DELHAYE – Jean DENEUVILLE – Bernard DEJARDIN –
Denis LAMORILLE – Richard RATAJCZAK – Daniel SION – Pascal WATEL – Marc
TINCHON – Eric GOOSSENS -
Clubs représentés :
SCPP Wingles – ES Labeuvrière – FC Auchel – FC Lillers – US Gonnehem – AS
Auchy – ES St Laurent

Excusés : Mme Evelyne BAUDUIN –
MM. Chouki BELLA – Sylvain JOLY –

**Assiste à la
réunion :** Mme Sylvie BRUNET -

✓ En l'absence de **Madame BAUDUIN**, excusée et souffrante et à laquelle il souhaite un prompt rétablissement, **Jean DENEUVILLE** accueille les membres de l'Assemblée et présente l'ordre du jour.

Informations diverses ;

› Les divers dysfonctionnements du système informatique fédéral sont exposés et malgré des améliorations ponctuelles, force est de constater que de nombreuses difficultés subsistent. Il est souhaitable que la fin de saison soit gérable de manière satisfaisante, comme la mise en œuvre du nouveau système de gestion des compétitions prévue pour la saison prochaine.

› Engagements : Sous réserve du fonctionnement de footclubs les engagements pour la saison 2023/24 sont prévus dans les conditions suivantes :

- **15 juillet** : seniors - féminines à 11 - futsal D1 - jeunes à 11 niveau 1
- **15 Aout** : féminines à 7 – vétérans - futsal D2 - jeunes à 11 niveau 2 et Jeunes à 8
- **31 Aout** : football d'animation

Pour les coupes de France, les engagements sont fixés comme suit

- Masculins seniors : **15 juin**
- Gambardella : **20 juillet**
- Féminies : **15 Aout**

Calendrier prévisionnel de reprise :

- **27 Aout** : Coupe de France 1^{er} tour
- **3 septembre** : Coupe de France 2^{ème} tour
- **10 septembre** : reprise du championnat seniors
- **17 septembre** : Coupe de France 3^{ème} tour

› Protocole et incivilités : sous une forme simplifiée et amputé des amendes qui y étaient afférentes le protocole Artois a été activé le **12 février** avec des résultats mitigés.

Si pour les D1 et D2 globalement ces réunions informelles se déroulent de manière assez satisfaisante, elles sont moins régulières dans les autres divisions.

Par contre les incivilités ne régressent pas dans l'ensemble des compétitions.

Il faut noter que le Comité Directeur a validé la possibilité de retirer des points au classement pour les infractions classées dans la catégorie des menaces et intimidations. Depuis 4 retraits de points ont été opérés et 3 retraits avec sursis ont été décidés

› Modifications des textes réglementaires : Les membres sont informés des modifications votées par l'Assemblée fédérale de **décembre 2022**, portant, pour l'essentiel, sur la possibilité de licencier un jeune dès son 5^{ème} anniversaire, sur la purge des suspensions dans certaines fonctions, sur des dérogations médicales pour les personnes portant un système électronique implanté, la possibilité de licencier sous certaines conditions un mineur réfugié, sur la possibilité d'aligner en compétition I15 une licenciée U16F.

Les modifications visant à adapter les règlements généraux du district sont également présentées ; il s'agit en particulier, de la mise en place de nouvelles commissions, des dispositions prises vis-à-vis des clubs débiteurs, de l'adaptation du règlement disciplinaire en matière de retrait de points, de l'officialisation des coups d'envoi à **14 heures 30 du 1^{er} décembre au 31 janvier**, de l'application du chronométrage électronique en futsal en priorité, de la mise en application des dispositions fixées par la ligue pour l'accession en U14 Ligue, de l'introduction des textes votés lors de l'AG de Maroeuil.

Etude des vœux :

Parmi les vœux présentés ne peuvent être retenus :

› Un vœu visant à reporter à 30 mn la possibilité de poser une réserve concernant le terrain, puisqu'il s'agit d'une disposition figurant dans les lois du jeu.

› Un vœu concernant le tirage des coupes puisque ce vœu a été voté lors de l'Assemblée Générale de **MAROEUIL**.

Deux vœux doivent être modifiés

› Pour tenir compte de celui présenté par la commission des compétitions jeunes visant à placer en niveau 1 (D1 et D2) les équipes les mieux classées lors des brassages de niveau 2 ; de ce fait ces équipes ne peuvent plus participer aux coupes secondaires U18 et U15.

› Pour rester en adéquation avec la pratique concernant la perception des droits de dérogation et pour éviter l'introduction non réglementaire des dérogations pour éviter un arrêté municipal

Les autres vœux seront présentés au vote de l'assemblée générale

Dématérialisation des demandes de licences

Les grandes lignes de ce projet fédéral sont présentées.

Le vice-président délégué
Jean DENEUVILLE

le secrétaire général
Richard RATAJCZAK